

ASSOCIATION RETOUR DE MANIVELLES

ASSEMBLEE GENERALE du 15 avril 2012

Le dimanche 15 avril 2012 à 10 h 30 se sont réunis au camping «Les Terrasses du Périgord », lieu-dit Le Pech d'Orance , 24200 PROISSANS, Mrs et Mmes

Danielle ANTOINE, Jean-Claude et Eliane AUGIRON, Daniel et Lydia BIZOUARN, Guy BOU-CHARD et Dany DUVAL, Alain BRUEZ, Jean-Louis CANIVET et Maria PERREAU, Martial et Michèle CAUDROY, Philippe CICHON, Jean-Pierre et Claudette DEPRET, Christian et Thérèse DOYEN, Robert et Marie-Lou GOUX, François HAU et Claudine FASQUEL, Eric et Marylène LOUIS, Jean-Louis et Danielle MANSIET, Bernard MICHAUT, Madeleine MEYER, Daniel et Elise MORANGE, Philippe et Dominique PARASOTE, Pierre et Véronique PENARD, René et Aline SERPOLLET, Bernard et Marie-Claude TAILLEFER et Michel VERGUET.

Etaient excusés

Gilbert et Martine BERRIOT

Jean-Pierre et Colette DUFAYS ayant donné pouvoir à Jean-Claude AUGIRON

Michel FISCHER ayant donné pouvoir à Pierre PENARD

Michel PATIN ayant donné pouvoir à Pierre PENARD

Le Président déclare la séance ouverte à 10 h 30

Compte-rendu d'activité :

La saison 2011-2012 a surtout été consacrée à la mise en place de l'association .
Deux réunions ont été néanmoins organisées

- le 15 septembre 2011 à la ferme de La Berque , avec animation d'une grande vente à la Communauté Emmaüs de Rozières sur Crise, près de Soissons, manifestation qui n'a pas donné satisfaction (public peu intéressé) et ne sera pas renouvelée

- le 3 mars 2012 , toujours à la ferme de la Berque, pour un Week-End d'enregistrement ayant abouti à la réalisation d'un CD souvenir destiné aux participants

Le compte-rendu d'activité est approuvé à l'unanimité

Compte-rendu financier

Le secrétaire donne lecture du compte-rendu financier préparé par le trésorier empêché.

Recettes de l'exercice	2056.98 €
Dépenses de l'exercice	1426.93 €
BILAN DE L'EXERCICE	630.05 €
Report année antérieure	Néant
TRESORERIE AU 31/03/2012	630.05 €

Le compte-rendu financier est approuvé à l'unanimité .

Renouvellement du bureau de l'association

Tous les membres du bureau étant élus depuis moins de trois ans, il est procédé, conformément aux statuts, au tirage au sort des postes à renouveler .

Le sort désigne Mr Gilbert BERRIOT et Mme Danielle ANTOINE qui souhaitent poursuivre leur activité au sein du bureau.

Par ailleurs Mr Jean-Claude AUGIRON et Mme Claudine FASQUEL souhaitent en faire également partie .

Les membres de l'association décident à l'unanimité, comme le permettent les statuts, de porter à sept le nombre de membres du bureau désormais composé de :

ANTOINE Danielle, retraitée,
52, rue de Mirecourt, 54530 FLAVIGNY-SUR-MOSELLE
AUGIRON Jean-Claude, retraité
11 chemin de la Sangle 85420 Le Mazeau
BERRIOT Gilbert, retraité,
28, rue Georges Bizet , 02200 BELLEU
CAUDROY Martial, retraité,
48, rue du stade, 02200 VENIZEL
FASQUEL Claudine, retraitée
21 bis, Allée Charles de Fitte, 31300 TOULOUSE
HAU François, retraité,
21 bis, Allée Charles de Fitte, 31300 TOULOUSE
PENARD Pierre , cadre supérieur
5, rue Bigarré, 35000 RENNES

Réflexion collective pour inscription au règlement intérieur :

- Modalités des interventions réalisées par l'association

L'association pourra participer en tant que telle à tous types de manifestations adaptées à nos instruments , s'inscrivant dans les buts de l'association et respectant son caractère laïque et culturel.

Il ne sera pas fait de recherche de contrats mais l'association répondra aux demandes de participation qui lui seront faites .

Pour éviter une concurrence trop forte aux professionnels, il sera demandé une somme de l'ordre de 300 € par prestation, cette somme étant ensuite modulée en fonction du nombre de tourneurs y participant.

L'association se réserve néanmoins le droit de participer bénévolement à des événements organisés par des associations caritatives.

- Modalités de prise en charge des frais de déplacement

Les frais de déplacement seront pris en charge à raison de 0.35 €/km selon des modalités qui seront mises en place par le Conseil d'Administration

- Modalités de partage et d'échange des arrangements

L'association souhaitant développer l'esprit de partage, il est institué un « pot » commun d'arrangements réalisés par des adhérents selon les principes suivants, les modalités précises étant mises en place par le Conseil d'Administration

Arrangeurs :

La mise à disposition des arrangements sera définitive . Toutefois un adhérent quittant l'association décidera à son choix d'interrompre ou de poursuivre cette mise à disposition sans toutefois pouvoir remettre en cause les utilisations qui en auront été faites précédemment par l'association .

Association :

- diffusion par l'intermédiaire du site, auprès des adhérents, de la liste des arrangements mis à disposition, indication faite du nom de l'arrangeur.

Les adhérents intéressés par un arrangement prendront contact avec l'auteur de l'arrangement qui leur fournira le fichier et l'étiquette correspondante qui devra être apposée sur le carton perforé.

Cet échange sera gratuit pour ce qui concerne le fichier midi de l'arrangement.

L'association pourra réaliser la perforation des cartons pour les adhérents n'en ayant pas la possibilité, la participation financière étant fixée à 20 euros par carton, frais d'envoi en sus.

Réflexion sur le futur de l'association

Lieux et conditions des rencontres

Si notre lieu d'accueil aux « Terrasses du Périgord » est totalement satisfaisant l'assemblée exprime des réserves sur notre accueil par la ville de Sarlat, le partenariat ne se développant pas comme nous le souhaiterions et des problèmes se renouvelant d'année en année

- accueil mitigé, voire hostile, de certains commerçants
- pas de publicité donnée à notre venue
- pas de soutien financier de la commune.
- difficultés d'accès à la place pour recharger le matériel

S'il est difficile d'exiger une participation financière quand l'association est à l'origine de la demande, le renouvellement de la manifestation pourrait être pris en compte .

Un contact sera pris avec Mr Lasfargues pour évoquer ces différents points.

Guy BOUCHARD évoque la possibilité d'une intervention à Château Cervix , à préciser en fonction de la date et du nombre de tourneurs qui pourraient être accueillis.

Activités et stages à mettre en place

Un recensement des besoins sera effectué

Parmi les propositions

- Interventions dans les écoles (B.CAUDROY)
- Stages d'arrangement (F.HAU)
- Formation au chant

Fourniture de matériel

Il n'est pas envisagé dans l'immédiat de création d'un « magasin » de fournitures

Les adresses utiles seront indiquées sur le site, que ce soit celles de professionnels ou d'adhérents susceptibles de réaliser certaines pièces

Un exception sera néanmoins faite pour ce qui concerne le carton . La Sté MICEL pratiquant maintenant des tarifs prohibitifs, un essai sera fait auprès de la Sté JEAN

Fixation du montant des cotisations

La cotisation annuelle est fixée, sans changement , à 10 € par personne (15 € pour un couple)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et les participants invités à partager le verre de l'amitié.